



Grenoble, le 30/09/2024



A l'attention des riverains du Merdaret à
Tencin, de l'amont de la plage de dépôt à
la confluence avec l'Isère

Dossier suivi par :
Annabelle Quidoz – 07 85 98 51 58
annabelle.quidoz@symbhi.fr
UT GRESIVAUDAN
Ref : SYMBHI/AQ/24-513

Objet : Plan de gestion et d'entretien de la végétation des cours d'eau du Grésivaudan - Information relative aux modalités d'intervention sur votre ou vos parcelle(s) «Parcelles»

Madame, Monsieur,

En tant que propriétaire de la ou des parcelles «Parcelles» riveraine(s) du Merdaret, située(s) sur la commune de «Commune», vous avez été informé par un précédent courrier, d'une campagne de marquage de la végétation par les agents du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI), en amont des interventions à prévoir dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la végétation lancé sur le territoire. Par ce courrier, le syndicat souhaite vous informer des travaux à venir sur le cours d'eau.

En effet, des interventions vont être mises en œuvre pour retirer les arbres, arbustes et bois identifiés dans le lit des cours d'eau qui font obstacles au bon fonctionnement des écoulements, et qui favorisent un risque de débordement en cas de crue. Ces opérations visent également à améliorer la stabilité des berges, à lutter contre les espèces exotiques envahissantes et à garantir une diversité d'habitats pour la faune terrestre et aquatique.

Ces interventions seront ponctuelles et consisteront en du bûcheronnage sélectif, du débroussaillage, la suppression d'embâcles,... Elles impliqueront un travail manuel de plusieurs agents sur le linéaire du cours d'eau ainsi que le passage d'engins sur des sites ciblés afin de dégager les bois.

Les travaux sont programmés entre fin novembre et début décembre et seront mis en œuvre par l'entreprise Le Noyer Vert.

COPIE

Les bois coupés restent la propriété des riverains. Par conséquent merci de bien vouloir nous contacter d'ici 3 semaines à partir de la date d'envoi du présent courrier si vous souhaitez garder les bois qui seront coupés sur votre parcelle. Sans retour de votre part, le bois sera évacué lors de l'intervention. Afin d'organiser au mieux les interventions, vous pouvez prendre contact avec Annabelle Qidoz (coordonnées ci-dessus), technicienne de rivière au SYMBHI, en charge de l'opération.

L'intervention du SYMBHI sur les parcelles privées reste toutefois ponctuelle et dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général. Elle ne saurait se substituer au devoir du riverain d'entretenir régulièrement le cours d'eau et ses berges, afin de laisser le libre écoulement des eaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Fabien Mulyk

Le Vice-Président,

Philippe Lorimier

